



Rapport du Jury

EXAMEN D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Session 2023

1. Contexte

Au titre de l'année 2023, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé l'examen professionnel d'Agent de Maitrise, par la voie de la **Promotion Interne pour le compte de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**.

2. Calendrier

Arrêté d'ouverture	8 juillet 2022
Période d'inscription	6 septembre au 12 octobre 2022
Date limite de dépôt des dossiers	20 octobre 2022
Epreuve d'admissibilité	26 janvier 2023
Réunion du jury d'admissibilité	17 mars 2023
Epreuve d'admission	Les 5,13 et 14 avril 2023
Réunion du jury d'admission	14 avril 2023
Publication des résultats	17 avril 2023

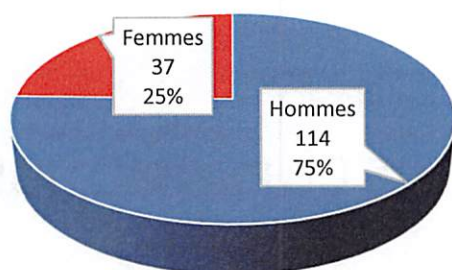
3. Inscriptions

Nombre de dossiers créés	278 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir	168 candidats
Nombre candidats handicapés	8 candidats dont 3 ayant demandé un aménagement d'épreuve

4. Profil des candidats présents à l'épreuve écrite

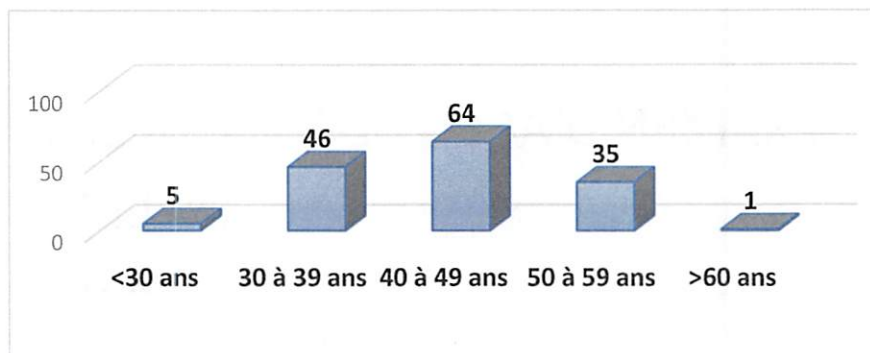
Sur 168 candidats inscrits à l'examen professionnel d'Agent de Maitrise, **151 candidats étaient présents** à l'épreuve écrite soit un taux d'absentéisme d'environ 10 %.

Répartition Hommes/Femmes



Répartition par classe d'âge

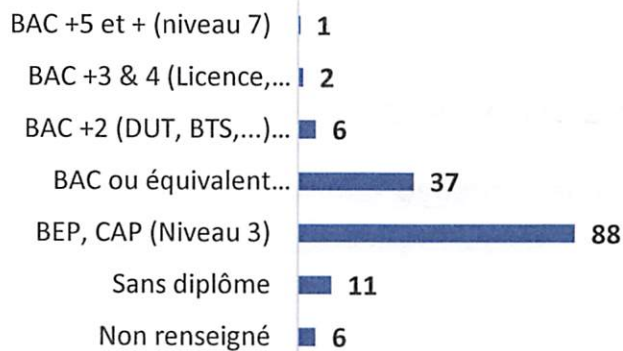
L'âge moyen des candidats est de 43 ans
Le candidat le plus jeune a 26 ans et le plus âgé a plus de 60 ans



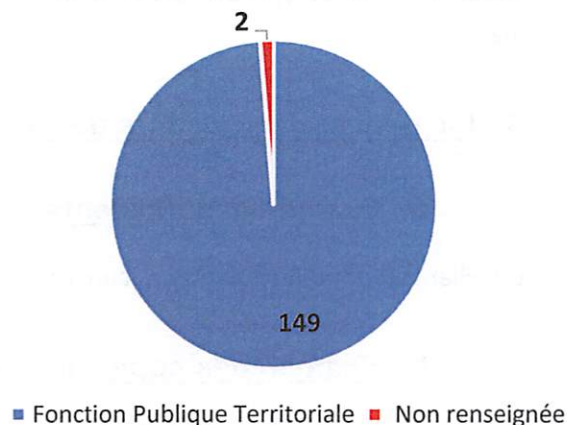
Répartition géographique

Département de résidence	Nb candidats	Total
BOUCHES-DU-RHÔNE	63	134 CANDIDATS Soit 88,7 % des candidats présents domiciliés en PACA
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	19	
HAUTES-ALPES	19	
VAUCLUSE	14	
ALPES-MARITIMES	11	
VAR	8	
Hors PACA		
DRÔME	4	17 candidats présents domiciliés hors PACA soit 11,3%,
HERAULT	2	
HAUTE-GARONNE	2	
CORSE-DU-SUD	3	
GARD	2	
HAUTE-CORSE	1	
PYRENEES-ORIENTALES	1	
RHÔNE	1	
TARN	1	

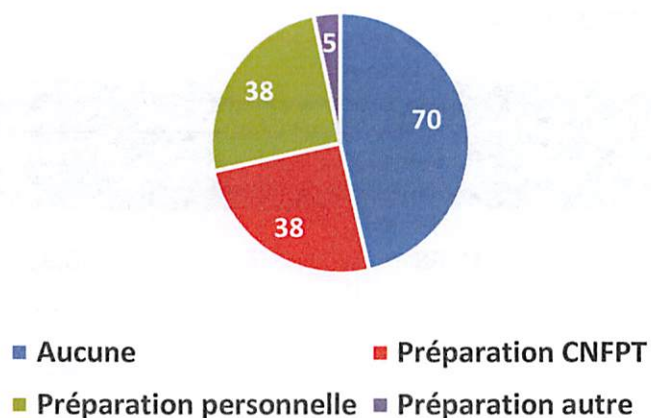
Niveau d'étude des candidats



Situation professionnelle des candidats



Les différents types de préparation à l'examen des candidats :



5. Modalités de déroulement de l'épreuve écrite d'admissibilité

A. Date et lieu de l'épreuve

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 26 janvier 2023 à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) – Rue Bayard – 05000 GAP.

B. Nature des épreuves et résultats

- L'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.
- L'épreuve écrite consiste à partir d'un dossier comprenant différentes pièces, en la résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement à caractère professionnel.
(Durée : 2h00 ; coefficient : 1)

Conformément à la réglementation, chaque copie rendue anonyme par le candidat a fait l'objet d'une double correction. Chaque correcteur a rempli une grille de correction qui comporte la note (de 0 à 20) et l'appréciation du correcteur. Pour cette épreuve écrite d'admissibilité, toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

6. Incidents survenus lors de l'épreuve et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors de l'épreuve

Les surveillants n'ont fait remonter aucun incident.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs n'ont fait remonter aucune copie litigieuse.

7. Résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité

Le bilan global de correction a mis en évidence les résultats suivants :

Nb d'admis à concourir	Nb de présents à l'examen	Nombre d'absents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Nb de notes éliminatoires	Moyenne
168	151	17	0	16,88	7	10,30

8. Décision prise par les membres du jury

Au regard des résultats obtenus par les candidats et du nombre de postes ouverts, les membres du jury ont fixé le seuil d'admissibilité suivant :

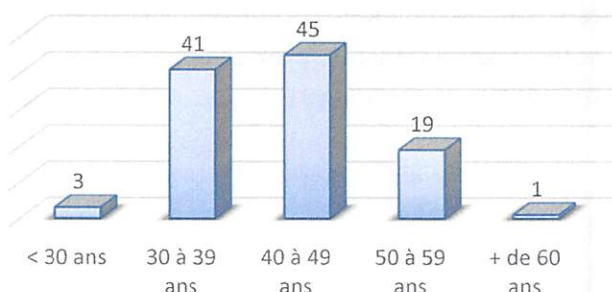
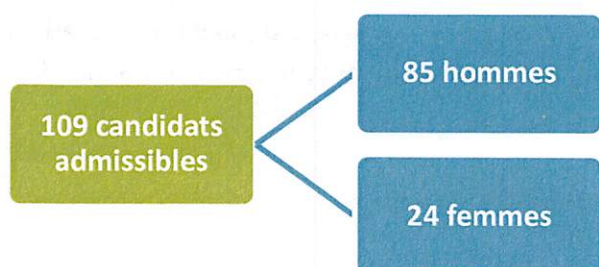
Seuil	Admissibles
09,00/20,00	109

B. Profil des candidats admissibles

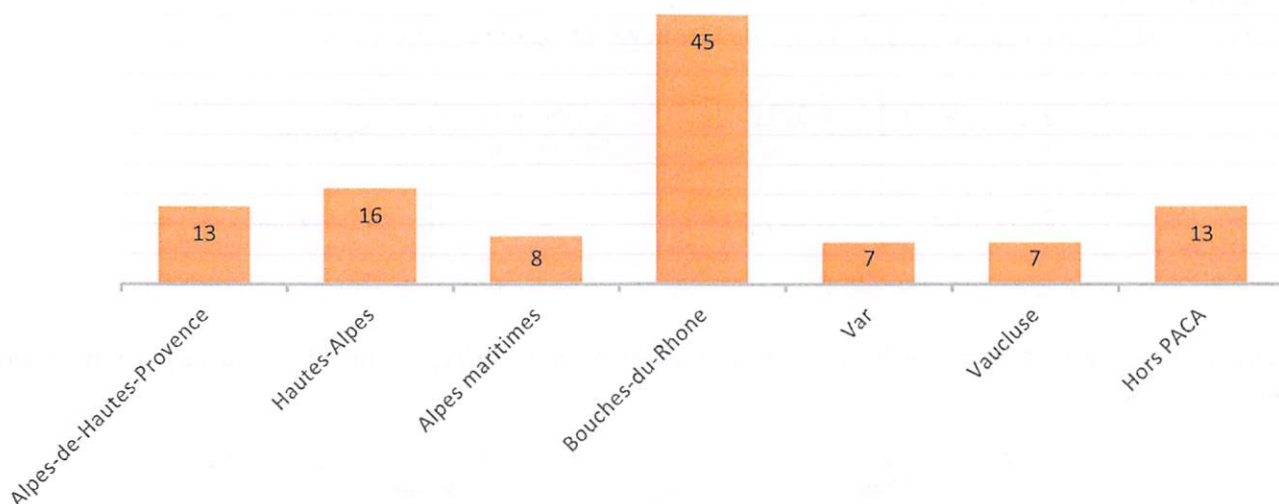
Répartition par classe d'âge

L'âge moyen des candidats est de 42 ans

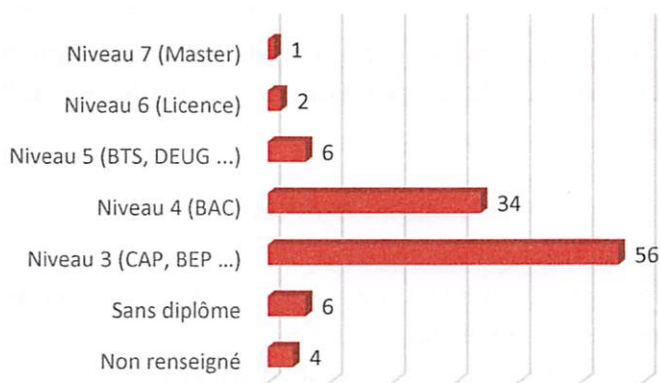
Le candidat le plus jeune a 28 ans et le plus âgé plus de 60 ans



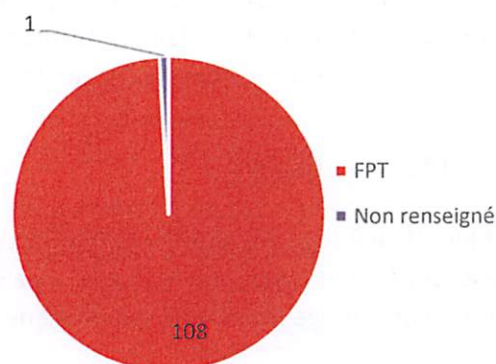
Répartition géographique



Niveau d'étude des candidats



Situation professionnelle des candidats



9. Modalités de déroulement des épreuves d'admission

a. Nature de l'épreuve

Un entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet entretien consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury (durée : quinze minutes ; coefficient 1).

b. Date et lieu de l'épreuve

Les épreuves orales se sont déroulées les 5, 13 et 14 avril 2023 au Centre de Gestion des Hautes-Alpes à Gap. 102 candidats se sont présentés sur les 109 déclarés admissibles par les membres du jury.

10. Résultats de l'épreuve d'admission

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et article 4 de l'arrêté du 27 janvier 2000*) :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Nb de notes éliminatoires	Moyenne
3,00 /20,00	20,00 /20,00	3	11,13 /20,00

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission suivant :

Seuil	Admis
10,00 /20,00	80

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'Agent de Maitrise Territorial – session 2023 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

11. Divers

Le jury tient à faire remonter que beaucoup de candidats viennent aux épreuves orales sans y être préparés en se reposant sur leurs acquis personnels. Il y a un manque d'ouverture sur l'extérieur.

Aussi, il encourage les collectivités à mieux accompagner leur agent préparant des concours/examens.

Fait à Gap, le vendredi 14 avril 2023

La Présidente du jury
Madame Carole CHAUVET

